

Programme pour les élections communales 2018

Havelange

SOMMAIRE

1. UNE COMMUNE PLUS SOLIDAIRE	4
1.1. CONSTATS ET ENJEUX	4
1.2. PROPOSITIONS.....	4
2. UNE COMMUNE QUI SOUTIENT L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION DURABLE	6
2.1. CONSTATS ET ENJEUX	6
2.2. PROPOSITIONS.....	6
3. UNE COMMUNE QUI FAVORISE L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS.....	8
3.1. BILAN.....	8
3.2. CONSTATS ET ENJEUX	8
3.3. PROPOSITIONS.....	8
4. UNE COMMUNE QUI PRÉSERVE SON TERRITOIRE ET SON PATRIMOINE	11
4.1. CONSTATS	11
4.2. PROPOSITIONS.....	11
5. UNE COMMUNE ENCORE + VERTE	13
5.1. BILAN.....	13
5.2. CONSTATS ET ENJEUX	13
5.3. PROPOSITIONS.....	13
6. UNE COMMUNE AUX FINANCES SAINES	15
6.1. CONSTATS ET ENJEUX	15
6.2. PROPOSITIONS.....	15
7. UNE COMMUNE QUI ENCOURAGE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI.....	16
7.1. CONSTATS ET ENJEUX	16
7.2. PROPOSITIONS.....	16
8. ADMINISTRATION	18
8.1. CONSTATS ET ENJEUX	18
8.2. PROPOSITIONS.....	18
9. UNE COMMUNE ÉNERGÉTIQUE	19
9.1. CONSTATS ET ENJEUX	19
9.2. BILAN.....	19
9.3. PROPOSITIONS.....	20
10. MOBILITÉ	21
10.1. CONSTATS ET ENJEUX	21
10.2. BILAN.....	21
10.3. PROPOSITIONS.....	22
11. POLITIQUES LIÉES AUX ÉTAPES DE LA VIE	23
11.1. PETITE ENFANCE, ENFANCE, ENSEIGNEMENT.....	23
11.1.1. Constats et enjeux	23
11.1.2. Propositions.....	24
11.2. JEUNESSE.....	25

11.2.1. Constats et enjeux	25
11.2.2. Propositions.....	26
11.3. AÎNES	26
11.3.1. Constats et enjeux	26
11.3.2. Propositions.....	27
12. CULTURE ET PARTICIPATION	28
12.1. CONSTATS ET ENJEUX	28
12.2. PROPOSITIONS.....	29
13. UNE COMMUNE SPORTIVE	32
13.1. CONSTATS ET ENJEUX	32
13.2. PROPOSITIONS.....	32

1. UNE COMMUNE PLUS SOLIDAIRE

1.1. CONSTATS ET ENJEUX

L'article 1 de la loi organique des centres publics d'action sociale stipule « que toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. »

Par conséquent, nous défendrons une communauté humaine dans laquelle chaque femme, chaque homme, chaque enfant doit pouvoir manger à sa faim, dormir au chaud et en sécurité, conformément à la dignité humaine. Chacun doit pouvoir bénéficier d'un coup de mains lors d'un accident de la vie ou d'un passage difficile. Et ce, sans être montré du doigt, en toute dignité.

Les règles générales encadrant l'octroi des allocations de chômage et des allocations sociales dépendent du gouvernement fédéral. Le financement des CPAS et des politiques de cohésion sociale dépend largement des régions. La commune et le CPAS ont, cependant, de nombreux leviers permettant de construire des solidarités et de soutenir l'émancipation des personnes précarisées.

1.2. PROPOSITIONS

- Évoluer vers un fonctionnement professionnel du conseil de l'action sociale en mettant en place un comité spécial du service social, compétent pour prendre toutes les décisions relatives aux demandes d'aide sociale, sous quelques formes que ce soit, et du droit à l'intégration sociale. Ceci permettra au bureau permanent et au conseil de l'action sociale de libérer du temps de réflexion et d'action pour mener de nouvelles politiques sociales collectives dans les domaines suivants : logement, insertion socio-professionnelle, énergie, non-recours aux droits sociaux et cohésion sociale ;
- Veiller à ce que chaque demande soit traitée avec équité et dans le respect de la vie privée ;
- Poursuivre une gestion dynamique du personnel : objectivation des recrutements, formation permanente, évaluation formative, etc ;
- Former le personnel communal et les acteurs de l'école à la relation avec les familles les plus pauvres ;
- Accorder au CPAS une dotation communale suffisante pour mener à bien ces nouvelles politiques et rechercher de nouvelles subventions au niveau fédéral et régional ;

Par exemple, si un financement pouvait voir le jour comme ce qui se fait en France dans les « Territoires zéro chômeurs de longue durée », nous nous y engagerions. Véritables viviers d'expérimentations, certaines communes mettent en place des structures où des personnes volontaires signent des contrats à durée indéterminée. Les allocations de chômage sont mobilisées pour financer l'emploi et le solde provient du travail réalisé. Ils font ce qu'ils savent faire dans des domaines aussi variés que les travaux forestiers, la récupération, le bâtiment, la petite enfance, le sport, etc. Ce sont des travaux et services utiles localement, non satisfaits car

peu rentables et qui n'entrent pas en concurrence avec des emplois existants. Localement, ils se sont donné les moyens d'une véritable politique d'insertion, non vexatoire et qui remet les gens debouts.

Source: <https://www.tzclld.fr/>

- Accentuer les efforts d'insertion socio-professionnelle, via notamment les « articles 60 », en travaillant à des partenariats et des stratégies de réinsertion avec les acteurs publics et associatifs, afin de maximiser la remise à l'emploi ;
- Accorder une attention particulière aux parents seuls avec enfants afin de les informer et de les aider à introduire leur dossier auprès du SECAL en cas de non-paiement des créances alimentaires pour les enfants de la part de leur ex-partenaire ;
- Poursuivre le travail communautaire et collectif avec les usagers, dans une perspective d'émancipation dans des domaines aussi variés que l'alimentation, les préjugés, l'accès à la culture (via l'article 27 entre autres), etc ;
- Maintenir le refus de la logique de sanction financière liées au PIIS ainsi que tout travail communautaire obligatoire qui pour nous s'apparente à une nouvelle forme d'esclavagisme ;
- Continuer à mettre à disposition des services collectifs tels que des logements publics, logements d'urgence, espaces numériques (contact emploi), repas à domicile ;
- Développer le service bénévole de taxi social et ce, dans le cadre plus large d'une convention avec Mobilisud à Dinant ;
- Pour que chacun puisse se vêtir et manger à sa faim, soutenir le « Grenier d'Amandine » (vêtements de seconde main) et le Relais solidarité, ainsi que la mise en place de colis alimentaires dans les locaux proches. Un accent particulier sera mis sur les achats locaux et une nourriture saine ;
- Soutenir la participation des usagers du CPAS à des initiatives citoyennes telles que le repair-café, les bourses de vêtements, les potagers collectifs, les groupements d'achats locaux, les donneries, épiceries et cantines sociales, etc ;
- Lutter contre le surendettement, nous continuerons la collaboration avec le service de médiation de dettes de Wanze ;
- Poursuivre l'accompagnement des personnes handicapées dans l'obtention de leurs droits et l'introduction de leurs dossiers ;
- Accueillir les réfugiés dans la dignité, la tolérance et dans le cadre du respect de la loi via notre ILA ;
- Améliorer les synergies avec l'ALE et autres acteurs ;
- Dégager les moyens humains nécessaires à la réalisation de projets.

2. UNE COMMUNE QUI SOUTIENT L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION DURABLE

2.1. CONSTATS ET ENJEUX

Notre alimentation est devenue complètement déconnectée de la production agricole. Ce n'est pas par hasard que ces deux thématiques sont présentées « en tandem » ! Le monde rural se diversifie, évolue, change.

Chez nous, l'agriculture paysanne vit encore, « survit », pourrions-nous dire, et si nous ne lui accordons pas une réelle attention, elle risque de disparaître, pour laisser place aux exploitations d'une plus grande ampleur. Les prix pratiqués actuellement ne reflètent pas les coûts de production et ne sont donc pas rémunérateurs pour les agriculteurs. Nous constatons également que peu de jeunes osent encore se lancer dans le développement d'une exploitation, ou encore dans la reprise d'une exploitation existante, faute de moyens.

Ce n'est pas plus joyeux ailleurs ! La spéculation sur les produits alimentaires, l'accaparement des terres dans le Sud, la circulation des produits vivriers dans des conditions de dumping social, environnemental et économique ont des conséquences désastreuses. Près d'1 milliard d'êtres humains souffrent de la faim dont les 2/3 en milieu rural. Est-ce acceptable et où est la solidarité avec les pays du Sud ?

Par ailleurs, chez nous, la demande pour des aliments produits localement et de manière respectueuse de l'environnement ne cesse d'augmenter. En Wallonie, les grandes cultures et les prairies sont de plus en plus gérées de manière respectueuse de la nature tandis que les cultures maraîchères et fruitières régressent.

La commune d'Havelange dispose d'agriculteurs/éleveurs produisant des produits de qualité. Pour Ecolo, l'agriculture biologique et les filières alimentaires qui y sont liées présentent un potentiel important d'emploi local et de transition écologique de notre modèle agricole, singulièrement pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et pour relever le défi du changement climatique.

En matière d'agriculture et d'alimentation en général, les solutions relèvent du niveau international, fédéral et régional. Et en attendant, quelles solutions pour Havelange ?

2.2. PROPOSITIONS

A. Alimentation :

- Négocier des cahiers des charges avec des producteurs locaux et du commerce équitable pour les repas livrés à domicile (CPAS), les repas de maisons de repos et scolaires y compris les collations et à l'occasion des réceptions communales ;
- Inciter les camps de jeunesse à acheter localement en créant un « Havelange Mode d'emploi » : invitation à une consommation locale de produits du terroir, gestion des déchets, bien-être ;

- Promouvoir les collations et repas sains dans les écoles tous réseaux confondus. Sensibiliser les enfants à l'alimentation durable (moins de déchets, plus de légumes et de fruits, produits locaux et de saison, commerce équitable..) ;
- Inciter les organisateurs d'évènements locaux à utiliser des produits de proximité (boissons et aliments locaux) ;
- Encourager/soutenir toute initiative événementielle ou régulière mettant en évidence les aliments à promouvoir (fruits, légumes, céréales, bars à soupe, jus de fruits etc.) ET valorisant les savoir-faire culinaires en veillant particulièrement à réduire la fracture sociale ;
- Développer les potagers, les vergers, les ruchers à vocation pédagogique, tant pour les enfants que pour les adultes, parce qu'ils permettent de créer un lien entre notre consommation et notre production alimentaire ;
- Soutenir la création de jardins et potagers collectifs, créer des vergers communaux avec accès à la cueillette, inciter les écoles qui en ont la possibilité à planter au moins un arbre fruitier ;
- Favoriser la fabrication artisanale de jus de fruits en mettant à disposition des citoyens une presse mobile une fois par an ;
- Développement d'un atelier permettant la valorisation de certains surplus de production (ex : années à pommes, tomates, ...) ;
- Analyser la faisabilité de la mise en place d'un marché de produits locaux/un comptoir et évaluer sa concrétisation ; Soutenir le lancement et la continuité de la coopérative COCORICOOP.

B. Agriculture : DIVERSIFICATION / LIEN PRODUCTEUR–CONSOMMATEUR / ACCES A LA TERRE / SOLIDARITE

- Écouter les agriculteurs et initier des analyses/réflexions : création de débats, information des agriculteurs sur les modalités de l'agriculture biologique (réglementation, formation, débouchés..), l'usage des produits chimiques, les mesures agro-environnementales qui ont fait leur preuve ;
- Édicter des règles d'attribution ou de réattribution d'essarts communaux aux habitants et/ou à des petites exploitations créatrices de main d'œuvre (petit élevage, maraîchage, productions biologiques), les filières courtes, la conservation des ressources et de la biodiversité. Rendre cette information transparente aux citoyens ;
- Favoriser l'installation des jeunes dans les domaines du maraîchage, du petit élevage, etc ;
- Favoriser la plantation de petits fruitiers (type groseilliers, framboisiers, etc.) et d'arbres fruitiers basses tiges dans les jardins des écoles, les parcs et espaces publics et soutien des initiatives allant dans ce sens.

3. UNE COMMUNE QUI FAVORISE L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR TOUS

3.1. BILAN

Au cours de la législature qui s'achève, la commune a concrétisé plusieurs projets en matière de logements sociaux.

Elle a procédé à l'acquisition de trois logements (anciennes maisons de la gendarmerie, situées rue d'Aty) pour les transformer en logements publics. Deux d'entre elles seront gérées par le Foyer Cinacien et la troisième, quant à elle, le sera directement par la commune. Deux logements de transit et un logement d'insertion sont en cours de réalisation. Un logement de transit est situé dans l'ancien bâtiment de l'école de Flostoy. L'autre logement de transit et celui d'insertion sont situés rue d'Aty. Ils seront gérés par le CPAS. La commune et le CPAS ont travaillé activement en collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale et Le Foyer Cinacien.

3.2. CONSTATS ET ENJEUX

Pour Ecolo, l'une des priorités est d'assurer l'accès à un logement de qualité pour tous, à un prix raisonnable. Ce droit à un logement décent est garanti par la constitution.

Or, que constate-t-on ? Des facteurs tant économiques (hausse des loyers, du prix d'achat, de l'énergie,...), que sociaux ou sociologiques (paupérisation d'une partie de la population, évolution de la taille moyenne des ménages,...), font que se loger est devenu problématique pour un nombre croissant de personnes.

Traditionnellement, les sociétés modernes ont mis en place un parc immobilier social, afin de permettre aux moins nantis de se loger à un prix raisonnable.

Dans cet ordre d'idées, quel est le rôle de la commune ? Celle-ci dispose de leviers fondamentaux en matière de logement et est un acteur essentiel dans la mise en œuvre des politiques régionales en la matière : CPAS, Foyer Cinacien, Agence Immobilière Sociale d'Andenne-Ciney,...

3.3. PROPOSITIONS

A. Accroître le nombre de logements publics et soutenir les ménages sur le marché privé

- Continuer à mettre en place, notamment, en collaboration avec la Région Wallonne, une politique volontariste de construction et de rénovation de logements visant à assurer la mixité sociale ;
- Proposer une offre diversifiée de logements publics adaptés aux besoins des bénéficiaires avec évolution dans le temps ;
- Soutenir les initiatives d'habitats groupés ou intergénérationnels et favoriser les logements avec équipements collectifs (buanderie, garages,...) et des espaces collectifs d'aires de jeux ;

- Prévoir des logements accessibles aux personnes à mobilité réduite et augmenter le nombre de logements publics adaptés et adaptables ;
- Développer des logements collectifs supervisés pour des personnes adultes ne pouvant temporairement ou durablement vivre seules ou assurer la gestion d'un logement, et mettre en place une politique coordonnée en matière de logements de transit ou d'urgence ;
- Continuer à renforcer le partenariat avec l'AIS et des agences de promotion par le logement ;
- Favoriser et soutenir les initiatives des citoyen.ne.s qui choisissent l'habitat léger pour des raisons économiques ou écologiques.

B. Améliorer la qualité des logements

- Etablir un cadastre énergétique des logements publics, et mettre sur pied un programme de rénovation de ces logements, avec programmation des travaux à court et moyen terme ;
- Prendre en compte la dimension écologique dans la réalisation, la rénovation et la gestion des logements publics : matériaux durables, performances énergétiques élevées,... ;
- Porter une attention particulière à l'aménagement des abords et lieux communs, pour favoriser la convivialité et la sécurité des habitants.

C. Continuer à améliorer la bonne gouvernance en matière de logement public et optimiser le service aux citoyens

- Réaliser un cadastre d'occupation des logements publics ;
- Sensibiliser les locataires à la bonne occupation du logement et les accompagner si nécessaire ;
- Travailler à l'intégration sociale via le logement ;
- Développer une politique sociale dans les propriétés communales en veillant à ce que l'occupation tienne compte de l'attribution des logements selon des critères clairs et précis. Notamment, en prévoyant une occupation à réévaluer en fonction de l'évolution de la situation des occupants.

D. Agir sur les biens abandonnés, inoccupés ou sous-occupés

La commune d'Havelange a adopté et applique un système de taxation sur les immeubles inoccupés, ce qui est un point très positif.

Afin d'améliorer la situation, il y aurait lieu de :

- Poursuivre la promotion de l'A.I.S. auprès des propriétaires, notamment de biens inoccupés ;
- Assurer une meilleure occupation des espaces sous-occupés grâce au développement de logements intergénérationnels, d'habitats groupés ou de logements solidaires.

E. Veiller à une meilleure densité de l'implantation des bâtiments neufs

- Prévoir une information préalable obligatoire à la délivrance des permis d'urbanisme, où sont expliquées les conséquences écologiques des choix du maître de l'ouvrage ;

- Suggérer aux futurs propriétaires de concevoir les logements dans la perspective de les voir évoluer en fonction des besoins des occupants (logements modulables).

F. Augmenter le nombre de logements sociaux

Bien que la Région Wallonne ait mis fin au « plan d’ancrage communal », qui donnait notamment des moyens supplémentaires aux communes pour développer une politique de logement, nous devons activer tous les leviers pour trouver les moyens d’augmenter le nombre de logements sociaux, ceci de façon à atteindre un pourcentage raisonnable.

4. UNE COMMUNE QUI PRÉSERVE SON TERRITOIRE ET SON PATRIMOINE

L'aménagement du territoire à Havelange organise les activités humaines dans le paysage et l'environnement, autrement dit, les constructions et les routes dans le cadre condruzien de notre région.

4.1. CONSTATS

L'aménagement du territoire concerne entre autres choses, l'habitat, la mobilité, les énergies et l'utilisation des ressources, dont l'utilisation non raisonnée conduit aux changements climatiques.

La Commune dispose de plusieurs outils et services :

- Un plan de secteur, difficilement modifiable, fixant les attributions du sol ;
- Le CoDT qui remplace le CWATUPE comme guide au niveau régional ;
- Un Schéma de Structure Communal (SSC), guide d'orientation dans le paysage ;
- Un Guide Communal d'Urbanisme (GCU), encore à finaliser et qui guide les constructeurs dans les choix architecturaux ;
- L'appui du service Cadre de vie et du service communal des travaux;
- Une CCATM (Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) et l'Agenda 21, outil d'aide à la gestion communale (voir fiche Environnement).

4.2. PROPOSITIONS

- Veiller au respect et au confort des futurs occupants lors de la rénovation ou la division de maisons (espaces suffisants et aérés, accès facile, contact avec l'extérieur...);
- Poursuivre un suivi des bâtiments inoccupés et analyser le pourquoi de la non-occupation pour aider les propriétaires dans leurs projets (ex : transformation en logements, en lieux touristiques ou culturels) ;
- Soutenir la plantation d'arbres et de haies, notre environnement est rural et verdoyant et doit le rester ;
- Concrétiser le développement de la Zone d'Aménagement Communal Concertée (ZACC) de Hiétinne ; L'aménagement du territoire à Havelange organise les activités humaines dans le paysage et l'environnement, autrement dit, les constructions et les routes dans le cadre condruzien de notre région ;
- Assurer proactivement l'information des citoyen-ne-s concernant le rôle de la CCATM et le Guide communal d'Urbanisme ;
- Permettre aux membres de la CCATM de suivre les formations utiles à l'exercice de leur mandat.
- Conserver le cadre villageois tant dans le respect du patrimoine bâti que du petit patrimoine (chapelles, potales, pompes, pigeonniers, etc) ;

- Investiguer et intéresser les citoyens dans la recherche de sources d'énergies renouvelables (utilisation des toits des bâtiments communaux, implantation d'éoliennes, méthanisation, etc) ;
- Être attentif à la demande d'habitat léger (tiny houses ou yourtes) ou encore d'habitat modulable, installer un groupe de réflexion sur ces sujets ;
- Concrétiser le plan de mobilité prévu par le Plan Communal de Développement rural, aménager certains carrefours, maintenir ou compléter le réseau des sentiers ;
- Améliorer la signalisation de certaines routes communales (environs de Barsy par exemple).

5. UNE COMMUNE ENCORE + VERTE

5.1. BILAN

Ecolo a voulu se démarquer de la/l'absence de politique menée par la majorité précédente. Havelange a ainsi adopté les principes de gestion différenciée, à savoir se passer le plus rapidement possible des pesticides dans l'entretien des espaces verts publics. Cela s'est notamment marqué par l'achat de matériel adéquat ainsi que par la participation d'agents communaux à des formations spécifiques. Le résultat, là aussi, s'est fait sentir bien avant l'interdiction régionale.

Le plan de fauchage tardif, qui n'était plus que très partiellement appliqué, est remis en œuvre. L'échevin de l'Environnement a été à l'origine du plan Maya, des campagnes de plantation d'arbres fruitiers et de haies et de la mise en œuvre du Sawhis, lieu très apprécié des promeneurs amoureux de la nature, mais également des sportifs.

5.2. CONSTATS ET ENJEUX

Il est grand temps de changer nos habitudes, le mode de vie et de consommation d'aujourd'hui ayant déjà sérieusement entamé les ressources de la planète.

Havelange, qui dispose de ± 90 % de sa superficie en terres agricoles et en bois, et qui a aussi des ressources en eau, a les moyens de contribuer à cet effort universel.

En matière d'Environnement, notre commune peut s'appuyer sur

- Le service Cadre de vie et le service communal des travaux ;
- Le CRIE de Modave (subventionné par la Région Wallone) ;
- L'agenda 21 (plan d'actions en faveur du développement durable au niveau local ; impliquant le maximum d'acteurs locaux et débouchant sur des actions relatives la pauvreté, la santé, le logement, la pollution de l'air, les ressources en eau, l'agriculture, les déchets...) ;
- Le Groupe d'Action Locale ;
- Le contrat de rivière Meuse Aval.

5.3. PROPOSITIONS

- Adopter un Plan communal de développement de la nature (PCDN), complémentaire au PCDR (plan communal de développement rural) déjà en cours ;
- Perpétuer la dynamique de l'Agenda 21 tant au niveau des services communaux que des citoyens ;
- Préserver la biodiversité dans les champs et les jardins et tendre vers la fin de l'utilisation des pesticides et des OGM ;
- Appliquer la circulaire « biodiversité » pour les bois communaux, et l'encourager pour les bois privés ;

- Impliquer les enfants et les jeunes (associations de jeunes, écoles, camps) dans le respect de leur environnement naturel et développer leurs connaissances et leur rapport à la terre ;
- Encourager la création de zones humides, de potagers et de vergers collectifs, l'installation de nichoirs, de ruchers, d'hôtels à insectes ;
- Mettre le Sawhis en valeur en organisant des animations, des visites, des promenades guidées annoncées dans le bulletin communal et faire appel aux compétences des citoyens ;
- Initier régulièrement une opération zéro déchets dans tous les lieux publics ;
- Lutter contre l'obsolescence programmée en soutenant l'action du Repair-café ;
- Développer une information sur les produits et matériaux amis de l'environnement tant pour le ménage et l'hygiène corporelle que pour la construction ;
- Lutter contre la pollution sonore, surtout lors des soirées et festivals ;
- Ne pas gaspiller l'électricité en évitant la pollution lumineuse en certains lieux et à certains moments ;
- Concrétiser le projet du Parc naturel du Condroz ;
- Evoluer vers l'utilisation exclusive de gobelets réutilisables lors d'activités communales.

6. UNE COMMUNE AUX FINANCES SAINES

6.1. CONSTATS ET ENJEUX

La législature qui s'achève a vu l'actuel collège communal être confronté à une situation financière très délicate. Ce n'est que grâce à une gestion budgétaire très stricte et rigoureuse que la santé financière de la commune a été peu à peu restaurée : les derniers budgets et comptes présentent un solde positif. Cependant, plusieurs inconnues pèsent sur l'avenir financier des communes : zone de police, zone de secours, avec des dotations communales qui peuvent croître rapidement, prix de l'énergie, etc.

La plus grande part des investissements réalisés au bénéfice de la population – voiries, écoles, parcs, infrastructures sportives et culturelles, logements publics – est financée par les budgets communaux. Au-delà de ces investissements, les communes développent également de nombreuses politiques essentielles pour la population. Pour ECOLO, il est donc primordial de mettre en œuvre une gestion saine des finances communales qui s'inscrit dans une vision à long terme, en évitant les dépenses de prestige et en contrôlant strictement l'affectation des deniers publics.

Compte tenu des difficultés passées, du transfert de charges venant d'autres niveaux de pouvoir, de l'augmentation de dotations, la gestion du budget devra rester extrêmement prudente.

6.2. PROPOSITIONS

- Poursuivre la gestion financière mise en œuvre sous cette législature sans restreindre les services actuellement proposés aux citoyen-ne-s ;
- Développer des synergies de gestion avec les communes voisines pour susciter des économies d'échelle ;
- Poursuivre les efforts entrepris en matière de réduction de la consommation énergétique dans les bâtiments communaux ;
- Tendre vers la mise en place d'une fiscalité immobilière plus juste ;
- Avec les autres communes partenaires, œuvrer à une modération des dotations versées à la Zone de police et à la Zone Incendie ;
- Soutenir le développement des comités de village en leur accordant des budgets participatifs destinés à concrétiser des projets d'amélioration du cadre de vie ;
- Placer les éventuelles réserves financières de la commune dans des outils financiers, en bon père de famille, et répondant aux critères éthiques les plus sévères. Investir « éthique » signifie placer l'argent dans des produits financiers qui investissent uniquement dans des entreprises qui développent des activités économiques tout en respectant un certain nombre de critères sociaux, environnementaux...

7. UNE COMMUNE QUI ENCOURAGE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

7.1. CONSTATS ET ENJEUX

En période de crise comme celle que nous vivons aujourd'hui, la politique économique d'une petite commune rurale comme la nôtre est un sujet délicat qui doit s'envisager au-delà des territoires communaux. Il faut l'insérer dans un tissu plus vaste relié à quelques villes moyennes proches et pourquoi pas à la totalité de la Région Wallonne.

Il importe de montrer à l'extérieur une image dynamique et à l'intérieur, de favoriser un esprit d'ouverture et d'entreprise.

Nous voulons encourager les initiatives et les idées nouvelles en apportant un soutien à tout projet compatible avec l'intérêt général et la prise en compte du capital à transmettre aux générations futures, en particulier l'environnement.

Nous voulons donc réconcilier développement économique, progrès social et respect de l'écosystème nécessaire à notre survie.

La Zone d'Activité Economique de Hiétinne est une opportunité remarquable à saisir pour Havelange. Elle est maintenant prête à accueillir les entreprises désireuses de s'y implanter. Une quinzaine d'emplacements sont disponibles et 2 projets concrets sont en voie de finalisation.

7.2. PROPOSITIONS

- Travailler le plus possible en supracommunalité, ainsi qu'avec les intercommunales de développement ;
- Avec l'appui du GAL, valoriser les produits locaux (agriculture, maraîchage, fromagers, huilerie, boulangerie, poterie, travail du bois, etc.) ;
- Impulser une image dynamique de la commune à partir de tous les supports de communication existants (radio, télévision, internet, bouche-à-oreille, jumelage avec d'autres communes etc.) ;
- Favoriser le développement durable par le soutien aux initiatives dans le domaine des énergies renouvelables: solaire, éolien, biomasse,... ;
- Avec l'appui de tous les organismes aidant à la recherche d'emploi, visibiliser et diffuser largement toutes les offres d'emplois disponibles. Fournir une aide à la recherche d'emploi, y compris à la rédaction de CV ou lettre de candidature. Dans le même ordre d'idées, pérenniser le principe du salon « 4 heures pour l'emploi » ;
- Etre attentif à toutes les décisions d'autres niveaux de pouvoir qui peuvent impacter les décisions communales, particulièrement celles concernant les aides à l'emploi ;

- Favoriser tout projet d'économie sociale et solidaire, sur base d'une évaluation des besoins et des coûts (par ex. un service de mini travaux d'entretien et de dépannage, des activités maraîchères,...) en lien avec l'emploi et le CPAS ;
- S'engager dans la campagne « Commune Commerce Equitable » ;
- Mettre en évidence les artisans et/ou indépendants qui se lancent dans des filières d'avenir (par exemple en créant des évènements thématiques) ;
- Etre attentif et actif dans l'accueil d'entreprises dans la zone artisanale de Hiéttine ;
- Soutenir le développement d'une monnaie locale, le VOLTI.

8. ADMINISTRATION

8.1. CONSTATS ET ENJEUX

La commune est un lieu où l'attente du citoyen vis-à-vis de l'administration et de ses agents est particulièrement importante en termes de qualité du service rendu. Pour ECOLO, la transparence administrative, l'accessibilité, la compétence des agents, la proximité, la confiance dans les actes posés doivent guider le management communal.

Le personnel de la commune de Havelange comprend actuellement plus de 60 travailleurs.

Nous souhaitons permettre à chacun d'entre eux de s'épanouir pleinement dans son travail, tout en offrant aux citoyens un service de qualité. Nous voulons notamment construire une relation de confiance entre les élus et les membres de l'administration, en associant ces derniers à la conception de nouveaux projets. Leurs compétences et la connaissance de la commune qu'ils ont acquise constituent une richesse qu'il faut valoriser et dont nous devons tirer profit. Nous voulons développer une gestion des ressources humaines avec recrutement objectif, évaluation, formation et, le cas échéant, mobilité et possibilité d'évolution de carrière.

8.2. PROPOSITIONS

- Favoriser la collaboration entre le Conseil communal, le Collège communal et les agents ;
- Informer et former les mandataires à la gestion de l'administration afin qu'ils soient rapidement en mesure d'assumer efficacement leurs responsabilités ;
- Permettre aux différents acteurs de donner leur avis sur ce qui est réalisé tant sur le plan des résultats que des méthodes utilisées ;
- Toujours recruter le personnel après appel à candidatures et sur base de procédures claires et objectives ;
- Favoriser la formation continue du personnel.

9. UNE COMMUNE ÉNERGÉTIQUE

9.1. CONSTATS ET ENJEUX

S'engager dans la lutte contre le réchauffement climatique, l'utilisation rationnelle de l'énergie (URE) et le développement des énergies renouvelables est un défi majeur qui dépasse de loin les frontières de notre belle commune. Alors, pourquoi agir chez nous ?

- Parce que les Belges sont parmi les plus gros consommateurs d'énergie et les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre en Europe ;
- Parce que les bâtiments sont très mal isolés en Wallonie et donc extrêmement consommateurs d'énergie ! Le parc de logements en Belgique est reconnu comme étant une passoire énergétique. La consommation d'énergie dépasse de 72% la moyenne européenne ;
- Parce que la Wallonie est très dépendante en matière énergétique.

Il est donc capital d'investir massivement dans l'isolation et le développement des énergies renouvelables ET locales.

D'autre part, les conséquences sociales de l'augmentation des prix de l'énergie se font de plus en plus sentir et particulièrement chez les personnes à bas revenus. L'énergie est LA question sociale du XXIème siècle.

Tant en matière d'isolation que de développement des énergies renouvelables, des aides fédérales, régionales et provinciales existent. Elles sont destinées aux communes, CPAS ou aux citoyens. De même que des personnes ressources mises en place par la Région (facilitateur URE ainsi que pour chaque type d'énergie renouvelable, facilitateur d'éducation à l'Énergie, etc.) doivent aider les communes, entreprises et citoyens dans leurs démarches.

Havelange, comme de nombreuses communes européennes, s'est engagée en 2018 dans le programme POLLEC. Cet ambitieux programme européen vise à réduire la consommation totale d'énergie sur le territoire communal de 40% à l'horizon 2030, tout en développant fortement les énergies renouvelables. Ce plan devra être l'objet de toute l'attention de la prochaine équipe aux commandes de la commune.

9.2. BILAN

Soulignons que, dans cette matière, Ecolo, au sein du collège actuel, a mené une politique volontariste d'isolation et de rénovation des bâtiments communaux : les luminaires de toutes les écoles communales ont été remplacés par des systèmes à basse consommation d'électricité, l'école de Méan et le bâtiment de l'accueil extrascolaire ont été complètement isolés (sols, murs, toitures, portes et fenêtres), les fenêtres de l'école de Maffe ont été remplacées, les plafonds abaissés et isolés, l'éclairage de la maison communale a été remplacé, l'éclairage du hall omnisport, peu efficace et gourmand en énergie, a été remplacé par des

luminaires performants et économes en énergie, Ecoles Zéro watt, ... Il reste des choses à améliorer, bien entendu, mais les décisions prises en la matière vont dans la bonne direction.

9.3. PROPOSITIONS

Deux mots clefs : Économie et autonomie

Engager la commune ET les citoyens dans un vaste programme d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables et pour cela :

- S'engager résolument, avec l'assistance du Bureau économique de la Province (BeP), dans le programme Pollec et planifier des économies d'énergies en termes de comportement (co-voiturage, occupation des locaux publics,..) et d'investissement (isolation, chaudière plus performante,...) ;
- Réaliser un inventaire du potentiel de développement des ressources renouvelables de la commune et prendre exemple auprès d'autres communes rurales fortement avancées en la matière (unités de biométhanisation, éolien etc.).

Impliquer tous les acteurs

- Inciter les écoles à réduire leur consommation énergétique avec la participation de tous (direction, enseignants, personnel de maintenance, élèves avec l'aide des facilitateurs d'éducation à l'énergie) : continuer à insuffler l'esprit « Ecoles Zéro watt » ;
- Rendre l'information au citoyen transparente et accessible via des évènements, des soirées d'information, le bulletin communal, le site internet.

Faciliter les investissements communaux et citoyens dans les énergies renouvelables

- Diminuer la dépendance énergétique et développer une autonomie grâce à des partenariats publics privés dans le domaine des énergies renouvelables. Ces partenariats permettant un investissement rentable pour les citoyens ainsi que pour la commune qui peut ainsi réinvestir dans d'autres projets d'utilité publique.

Les communes rurales ont un important potentiel de mise en valeur des énergies renouvelables, il convient donc de le mobiliser. La commune peut jouer le rôle de facilitateur, voire d'initiateur de projets, et doit également permettre l'émergence d'initiatives citoyennes comme les coopératives, et le cas échéant, s'y associer.

10. MOBILITÉ

10.1. CONSTATS ET ENJEUX

L'augmentation constante de l'emprise de l'automobile et du transport routier en général a une influence sur la dégradation de la qualité de vie dans nos villages : le bruit, la vitesse, l'insécurité sont des facteurs qui génèrent destruction de l'environnement et perte de la convivialité et de la qualité de vie.

Nous souhaitons inverser cette tendance et donner une plus grande place aux modes de déplacement doux ou collectifs. Nous pensons qu'il est nécessaire de repenser l'espace public pour permettre sa réappropriation par tous les usagers, renforcer la convivialité et augmenter la sécurité.

Dans nos villages, la voiture restera nécessaire mais elle ne peut occuper tout l'espace, elle doit laisser place aux piétons et aux cyclistes. Les chemins vers l'école ne doivent pas être une succession de pièges, les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir se déplacer sans angoisse...

Notre commune est fort étendue, elle couvre 107,86 km², et est traversée par de très nombreuses voiries dont l'entretien pèse lourdement sur le budget communal. Le réseau routier communal (routes asphaltées) est long de 211km.

Par ailleurs, pour inciter à la mobilité douce, la commune a mis en place un réseau de sentiers balisés qui a une longueur totale de 321 km, ce qui engendre aussi un coût d'entretien.

10. 2. BILAN

Pour ne pas faire exploser le budget, il y aura lieu d'établir des priorités.

La commune a aussi mis sur pied depuis 2014 le service « Flexi Tec », qui permet de transporter pour une somme modique les personnes qui le désirent, dans ou en dehors du territoire communal. Ce service a rendu de très appréciables services et est bien entendu à préserver et à développer au maximum. Il faudra aussi veiller à faire bénéficier les habitants des services d'autres organismes de déplacements comme Mobilisud, par exemple, qui viendront compléter l'offre actuelle.

Des « points noirs » ont été identifiés par les habitants et une attention particulière y a été portée par le collège durant la législature qui se termine. Des améliorations ont été faites là où cela était possible, mais il n'en reste pas moins que toutes les mesures, même les meilleures, ne seront jamais efficaces si les usagers ne contribuent pas eux-mêmes, par leur comportement, à la sécurisation des voiries.

10.3. PROPOSITIONS

Pour envisager de manière globale et constructive tous les éléments relatifs à la mobilité et à la sécurité, un Plan Communal de Mobilité (PCM) est la première réalisation à concrétiser. Le Plan communal de développement rural (PCDR), adopté par le conseil communal en 2017, a fait de ce point une priorité.

La première étape d'un PCM est un diagnostic destiné à mettre en évidence les points forts, les dysfonctionnements et les potentialités de la commune. Le schéma de structure (SSC) dont la commune s'est dotée en 2009, a déjà fait apparaître certains de ces problèmes.

Ecolo propose de :

- Continuer à solliciter le SPW pour arriver à sécuriser les carrefours de Maffe et de Verlée, ainsi que l'axe Méan-Barvaux (modérer la vitesse) ;
- Développer sur la commune un réseau de pistes cyclables, qui offrent une alternative de circulation aux axes principaux (développement de la mobilité douce, accès sécurisé des enfants aux différentes écoles) en y interdisant les quads et autres engins motorisés ;
- Réaliser un inventaire et un état des lieux des sentiers et chemins vicinaux, identifier les voies qui offrent toujours un intérêt et assurer l'accès à celles-ci ;
- Entretenir les trottoirs là où ils existent et en prévoir ailleurs là où les routes traversent les villages ;
- Ralentir drastiquement la vitesse dans les traversées des villages, utiliser des chicanes fleuries, des coussins berlinois etc., tout en évitant les dispositifs générateurs de bruit ;
- Inciter au respect des limitations de vitesse imposées notamment en utilisant les indicateurs de vitesse et les radars ;
- Développer des transports alternatifs (co-voiturage, taxi-stop...) ;
- Etudier avec les usagers actuels et potentiels les demandes en matière de transports en commun et chercher à améliorer l'offre en fonction des besoins ;
- Continuer à offrir et développer le service de « taxi social » communal (Flexi Tec) mis sur pied depuis 2014 ;
- Assurer l'entretien des sentiers et promouvoir la mobilité douce, le marquage des sentiers ne suffit pas ;
- Poursuivre les démarches vis-à-vis de la Région wallonne en vue de la création d'une ligne TEC expresse Liège-Marche avec arrêt à Méan.

Cette liste est loin d'être exhaustive, le PCM devant permettre d'identifier les problèmes et de définir les priorités.

11. POLITIQUES LIÉES AUX ÉTAPES DE LA VIE

11.1. PETITE ENFANCE, ENFANCE, ENSEIGNEMENT

11.1.1. Constats et enjeux

A l'heure actuelle, force est de constater que l'école est un lieu privilégié d'éducation, qui dépasse le simple « enseignement », et un instrument indispensable de lutte contre les inégalités sociales. Elle doit être un levier essentiel pour s'intégrer dans la société et la faire avancer. Par ailleurs, l'école est l'un des derniers lieux qui parvient à créer du lien et à faire vivre nos villages. Pour cette raison et pour beaucoup d'autres, il faut que la commune contribue, dans les limites de ses prérogatives, à aider les écoles de tous les réseaux à accroître leur attractivité et leur enracinement dans la campagne.

Nous constatons aujourd'hui une précarité grandissante au sein de la population. Celle-ci impacte inévitablement certaines familles et leur quotidien. Par ailleurs, l'insécurité dans le domaine de l'emploi (pertes d'emploi, emplois précaires, compétition, etc ..) génère de l'insécurité et une instabilité au sein des familles. Par ailleurs, plus d'une famille avec enfants sur 3 est de type monoparental à Havelange. En milieu scolaire, les professionnels sont parfois confrontés à des situations problématiques et à des enfants en souffrance.

Début 2018, grâce à l'ONE et à la rénovation des locaux de la rue du Vieux tribunal en 2017, des activités de soutien à la parentalité ont été initiées à une fréquence mensuelle.

L'accueil extrascolaire accueille des enfants de 2 ans ½ à 12 ans le mercredi après-midi, lors des journées pédagogiques et des vacances scolaires. Ce service apporte aussi un soutien matériel et pédagogique aux accueils du matin et du soir dans les écoles.

Un large éventail d'activités de qualité est proposé aux jeunes enfants et des collaborations avec les acteurs locaux (Centre culturel, bibliothèque, etc ..) enrichissent le programme. Celui-ci a été élargi au cours de notre mandat pour les jeunes de 8-12 ans, par la mise sur pied d'un atelier artistique organisé par le centre culturel et d'un club nature animé par le CRIE de Modave.

Le Foyer des Jeunes propose de multiples activités aux jeunes de plus de 12 ans de la commune ; certaines activités s'adressent néanmoins aussi aux moins de 12 ans, bien que les plus jeunes ne constituent pas son public cible.

En ce qui concerne l'enseignement, la commune de Havelange compte huit écoles fondamentales offrant chacune des sections maternelles et primaires : six écoles communales, une école libre et un établissement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les communes sont les pouvoirs organisateurs de leurs écoles. À ce titre, elles jouissent de prérogatives pédagogiques, d'organisation et de désignation. L'une de ces écoles (Miécrot) pratique l'immersion néerlandaise dès la troisième maternelle. Cette école (en crise en 2012) a

remonté sa population scolaire pour retrouver son niveau de 2011. Elle n'exclut pas les enfants. Un comité immersion se tient chaque année et est attentif à ce que l'immersion reste à la portée de tous.

Des projets pédagogiques variés sont développés dans les écoles selon la personnalité des enseignants, et si le plan langue a été supprimé pour des raisons budgétaires dans toutes les écoles communales qui ne pratiquent pas l'immersion en 2013, les écoles de Méan et Barvaux ont mis en place en 2017 un éveil aux langues ; cette fois grâce à de précieuses bénévoles, et donc à moindre coût.

Notre commune s'illustre par son dynamisme dans sa politique en matière d'enfance : plaines d'été (une quatrième semaine de plaine a été ajoutée au programme en 2018), journée « Place aux enfants », manifestation « Tambours de la paix », projets du conseil communal des enfants (Prix Arthur Haulot en 2014), ... Tous ces projets éveillent les consciences des enfants et les mobilisent. Nous souhaitons poursuivre cette dynamique en maintenant un volume de l'emploi communal suffisant pour mener à bien toutes ces initiatives, répondre aux différents appels à projets, et développer encore davantage les activités intergénérationnelles dans les villages.

11.1.2. Propositions

- Développer les activités de soutien à la parentalité ;
- Poursuivre le projet « aire de jeu » de Jeneffe (espace de rencontre tant pour les enfants que pour les parents, les personnes âgées, etc...) ; Cet espace a été sollicité par les enfants de l'école en 2018 et a été soutenu par le Collège ;
- Favoriser/soutenir les projets qui fédèrent différents types d'acteurs au niveau de la commune (centre culturel, foyer des jeunes, ...) ;
- Poursuivre le programme CLE (Coordination Locale de l'Enfance), et notamment l'objectif spécifique qu'il s'est donné pour la nouvelle programmation de 5 ans : l'intégration des enfants en difficulté dans les activités extrascolaires (plaines, stages, ...) ;
- Bien que des pratiques de la fameuse « pédagogie active » dont on parle tant soient déjà en œuvre dans certaines implantations, investiguer la question de la « pédagogie active » au niveau de l'enseignement communal: comment envisager la création d'une implantation spécifique ? quelle est la faisabilité d'un tel projet ?
- Favoriser la mise en place et la réalisation de projets éducatifs, notamment en veillant à la stabilité des équipes enseignantes ;
- Soutenir les projets mis en place par les écoles ;
- Favoriser l'attractivité pour les écoles de village ;
- Contribuer à faire de l'école un lieu de démocratie et de participation active ;
- Promouvoir l'école comme lieu de vie (relations humaines et cadre de vie) ;
- Soutenir les initiatives d'ouverture à l'autre ;
- Garantir à toutes les écoles l'accès aux infrastructures publiques (bibliothèques, Hall omnisport,...) ;

- Assurer une information claire aux parents préalablement à l'inscription (règlements, horaires, organigrammes, coûts,...) ;
- Assurer le bon état et l'isolation des bâtiments scolaires, la qualité et la sécurité des espaces de récréation ;
- Veiller à l'achat et à l'entretien du matériel et des outils pédagogiques nécessaires ;
- Sensibiliser les enfants à la consommation responsable (économie d'énergie, problèmes de déchets, qualité des produits,...) ;
- Poursuivre l'effort de formation existant : les enseignants et directions bénéficient d'une formation continue (en cohérence avec le projet d'établissement) ;
- Veiller à la qualité de l'enseignement en évaluant les compétences des enseignants et des directions. L'évaluation est un moyen de faire évoluer les équipes et de cerner leurs besoins ;
- Assurer le soutien nécessaire à la mise sur pied des plans de pilotage ;
- Encourager toutes initiatives qui contribueraient à créer des liens entre les réseaux ;
- Poursuivre la valorisation du travail des accueillantes scolaires, leur évaluation ainsi que leurs formations. Maintenir les équipes compétentes en place dans la mesure des postes disponibles en attendant l'établissement d'un statut et d'un cadre de travail officiel ;
- Maintenir la gratuité du transport des élèves vers le hall omnisport, la piscine, la bibliothèque et les activités du Centre culturel ;
- Viser, dans le plan de mobilité (cf. fiche), à améliorer le service de transport entre le domicile et l'école ;
- Favoriser des solutions alternatives : déplacement en vélo (accompagnés d'un adulte), covoiturage,...

11.2. JEUNESSE

11.2.1. Constats et enjeux

Le Foyer des Jeunes mène une action remarquable en matière de développement de la citoyenneté et de mise en œuvre de pratiques socioculturelles et de création. La commune soutient cette action par le biais d'une subvention annuelle et par une assistance technique ponctuelle des services communaux. De nombreuses 'jeunesses' de village contribuent à la dynamisation de ceux-ci.

Les mouvements de jeunesse impliquent de nombreux bénévoles et sont une réelle école de vie pour beaucoup d'enfants ; ils permettent le contact avec la nature, la vie de groupe, la prise d'initiatives... Autant d'expériences utiles pour la vie une fois adulte : le patro Mémapofaiba (Méan Maffe Porcheresse Failon Barvaux) et le patro Saint-Martin de Havelange disposent de locaux communaux et méritent d'être soutenus.

Les problèmes rencontrés par les jeunes en recherche d'un logement, d'un emploi, d'une orientation scolaire, professionnelle ou familiale,... doivent constituer une priorité pour le CPAS.

La commune doit mener une politique de développement économique qui évite autant que possible le départ des jeunes qui ne trouvent pas ici le moyen d'exercer leurs compétences.

Il est aussi important de susciter chez les jeunes une conscience citoyenne et surtout de leur permettre de l'exercer. Deux actions ont été menées en ce sens au cours de notre mandat 2012-18 : la création d'un conseil de la jeunesse mis sur pied en 2016 et le soutien au service citoyen en 2018. Le conseil communal des jeunes a développé de nombreuses rencontres intergénérationnelles. Le 1er mai de cette année, un espace « banc et bacs potagers » réalisé en 2017 par les jeunes de l'été solidaire a été inauguré à proximité de la maison de repos 'Les adrets' de Miécrot.

11.2.2. Propositions

- Continuer à soutenir le Foyer des Jeunes et toutes les initiatives jeunes, les jeunesses de village, les patros, groupements sportifs ;
- Continuer à soutenir le Conseil Consultatif des jeunes et leurs projets ;
- Encourager l'engagement des jeunes dans des actions de solidarité (ex : « bancs publics », été solidaire et opération 11. 11. 11 en faveur des pays en voie de développement) ;
- Soutenir la participation aux activités associatives, culturelles, sportives pour publics fragilisés ;
- Garantir aux patros l'accès à des locaux ;
- Poursuivre le projet de prévention lors des événements festifs chez les jeunes, projet initié en 2017-2018 avec l'aide de la Province de Namur ;
- Développer et faire connaître le service citoyen tant au bénéfice des jeunes de la commune qu'au bénéfice des structures accueillantes. La commune adhère aux valeurs du service citoyen depuis juin 2018.

11.3. AÎNES

11.3.1. Constats et enjeux

A Havelange, 940 personnes ont plus de 65 ans (17% de la population). Avec l'allongement de l'espérance de vie, la période qui suit la vie active s'allonge également. Cela donne naissance à de nouveaux besoins en termes de loisirs, d'activités, de services.

A Havelange, une personne de 80 ans et plus, sur 3 personnes du même âge, vit seule. L'entrée en maison de repos n'est pas toujours accessible financièrement. Le maintien à domicile de personnes en perte d'autonomie implique parfois grandement la famille, « les aidants proches ». Ceux-ci ont besoin d'être relayés s'ils ne veulent pas tomber dans un épuisement total ; ils n'ont parfois pas conscience de leur état de fatigue. Des formes de relais sont à imaginer.

Même en maison de repos, nos aînés peuvent souffrir de solitude.

Remettre un peu de vie dans leur vie, leur laisser une place, les sortir de leurs murs dans la mesure de leurs capacités... quelle gageure !

Le groupe des aînés constitue d'autre part un réservoir de ressources à partager.

La commune doit promouvoir une politique intergénérationnelle, source d'enrichissement. Elle doit aussi veiller à éviter l'isolement, entre autres, en initiant une politique de mobilité où les moins valides ne sont pas des laissés pour compte.

Avec l'aide de la Province de Namur, la commune s'est récemment engagée dans le processus Ville Amie des Aînés (VADA). Celui-ci permettra de mieux cerner les besoins de ce public cible, d'écouter ses demandes et d'y répondre avec eux de manière efficace et constructive.

11.3.2. Propositions

- Promouvoir un plan de mobilité adapté aux « sans voiture » ;
- Renouveler et réimprimer le répertoire de services havelangeois, imprimé et diffusé en décembre 2016 ;
- Attribuer au sein de l'administration communale une personne référente pour les seniors et les personnes en situation de handicap à la commune : un service senior au sein de l'administration qui serait une porte d'entrée pour toutes les demandes relatives aux aînés (services CPAS, pensions, activités culturelles...) ;
- Développer des logements sociaux adaptés ;
- Poursuivre et développer des actions de solidarité comme par exemple des échanges entre enfants et aînés déjà existants, notamment au travers du conseil communal des enfants et du conseil communal de la jeunesse, du projet 'potager et soupe' pendant les plaines, ...) ou des lieux d'accueil et d'activités en journée ;
- Développer, au sein des villages, des lieux/des moments de convivialité et de rencontre sur base du projet « banc » mené par le conseil des jeunes à Miécrot. Octroyer –sur base d'un projet- une petite subvention annuelle aux comités de village qui organiseraient une activité intergénérationnelle annuelle ;
- Acheter une joelette et un cycloporteur en vue de les mettre à disposition pour des sorties de personnes en situation de handicap ;
- Soutenir les aidants proches, imaginer des solutions de relais, des lieux de convivialité où la personne âgée pourrait venir de temps en temps partager un petit moment.

12. CULTURE ET PARTICIPATION

12.1. CONSTATS ET ENJEUX

La culture contribue au bien être, à la qualité de vie de façon individuelle et collective. Grâce à elle, nous nous enrichissons des diversités et des différences. Elle questionne et nous propose de décoder la société dans laquelle nous vivons. Elle permet ouverture à l'autre, appartenance, reconnaissance, épanouissement et liberté. Elle contribue largement au travail de mémoire. Ecolo soutient pleinement la culture en tant qu'élément fondateur de cohésion sociale et d'intégration dans la collectivité.

La commune de Havelange dispose d'une bibliothèque et d'un Centre culturel reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui effectuent de l'excellent travail qu'il convient de soutenir.

Le Centre culturel de Havelange (CCH) a fêté ses 10 ans avec brio il y a quelques années en mettant l'accent sur la diversité des activités et leur délocalisation. Il a entamé depuis un an un travail conséquent d'analyse du territoire en vue de sa reconnaissance dans le cadre du nouveau décret culture. Le CCH comporte aussi deux beaux outils de participation citoyenne : Le conseil culturel travaille à la programmation des activités tout en apportant un soutien bénévole important lors des événements culturels. Le Conseil d'orientation culturel (COC) définit les grandes orientations programmatiques, assure le pilotage et l'évaluation

Le Foyer des jeunes de Havelange joue aussi un rôle culturel de qualité en organisant des cours de musique, de chant, des ateliers théâtre pour jeunes et ... moins jeunes !

Dans le cadre de l'opération de développement rural, un REPAIR CAFE a été mis sur pied il y a quelques années. Des réparations réalisées par des bénévoles permettent de donner une seconde vie à des équipements divers et variés, au cours d'un samedi après-midi dédié aussi à la rencontre et la convivialité. Quelle belle initiative !

Une nouvelle salle rurale polyvalente située à proximité de l'administration communale verra le jour en 2019. Elle présente l'avantage d'être accessible aux personnes à mobilité réduite. Cette salle sera notamment destinée à des activités culturelles mais nous soutenons l'idée qu'elle soit au maximum utilisée par les associations qui en auraient besoin, ainsi qu'au plus grand nombre des citoyens havelangeois pour des occupations respectant le voisinage.

Ecolo souhaite aussi promouvoir le dialogue entre la culture locale et d'autres cultures.

Développer et mettre en œuvre une politique culturelle vivante au niveau communal implique que l'on effectue des choix en fonction d'une façon de concevoir notre vie en société. A travers son action, la

commune doit stimuler l'animation culturelle en favorisant la collaboration entre associations et promouvoir les activités culturelles.

Une plateforme se qualifiant de « réseau court de solidarité à profit socio-culturel » s'est mise en place récemment. « Droûve tès-ouyes » regroupe notamment le Centre culturel de Havelange, la bibliothèque Papyrus, le CPAS, le FDJ ainsi que de nombreux acteurs sociaux (le Foyer de l'Aubépine, la maison médicale Médiçi)... et est ouvert à d'autres intervenants. Leur objectif est de mieux se connaître et de mutualiser leurs ressources intellectuelles et matérielles. Cette initiative mérite d'être soutenue.

La commune est le premier point de contact des citoyens avec l'autorité publique et le politique. C'est donc au niveau local que les habitants sont les mieux placés pour partir à la reconquête de leur démocratie. Ecolo veut promouvoir une démocratie qui en revient à ses principes de base, en dialogue avec ses citoyens.

La participation des citoyens, parce qu'elle contribue à l'émancipation des individus, fait partie intégrante du projet ECOLO. Elle est surtout le meilleur moyen pour garantir la recherche de l'intérêt collectif avant les intérêts particuliers et la gestion la plus efficace et la plus juste du bien commun au bénéfice de toutes et de tous.

Pour nous, il est nécessaire d'améliorer l'information et la participation des citoyens mais aussi de garantir la bonne gouvernance et le fonctionnement harmonieux et efficace de l'administration pour répondre au mieux aux besoins de la population.

12.2. PROPOSITIONS

A. Centre culturel

- Soutenir la dynamique culturelle décentralisée (notamment entamée par le Centre Culturel (celui-ci étant une structure plus qu'un lieu, chargé de faire vivre culturellement toute l'entité) ;
- Permettre au Centre culturel d'assurer ses missions en soutenant le projet déposé dans le cadre du nouveau décret (participation financière et logistique) ;
- Mettre les moyens nécessaires pour assurer l'occupation par des publics variés de la future maison polyvalente d'Havelange.

B. Services communaux

- Promouvoir l'utilisation optimale de la bibliothèque et de la médiathèque et insister sur la participation des écoles ;
- Soutenir et promouvoir la visibilité de la création artisanale et artistique locale (expositions, circuit découverte, théâtre wallon...) ainsi que les actions multiculturelles (ateliers de cuisine du monde) et collectives (cours de musique collectif pour enfants de 5 à 12 ans) ;

- Développer des outils d’affichage et de communication dans les espaces publics pour les activités et événements locaux dans le centre ainsi qu’aux entrées et sorties de la commune ;
- Développer les réseaux sociaux pour faciliter l’information et la participation citoyenne ;
- Poursuivre la présentation des services communaux et les articles du collègue réalisés au cours de ce mandat. Réaliser un document détaillé présentant les services communaux et indiquant les membres du personnel en charge des différentes fonctions ou missions.

C. Vie associative

- Apporter un soutien aux associations en mettant la maison rurale polyvalente à leur disposition à des tarifs démocratiques ;
- Poursuivre l’effort d’insonorisation des salles de villages de manière à les rendre conviviales ;
- Favoriser le partage d’expériences mettant en valeur des initiatives locales ; par exemple, par des locations à tarif démocratique lors de réunions, formations, rencontres ayant un lien avec le village ;
- Soutenir les comités de villages en vue de redynamiser le contact entre les habitants et de favoriser l’accueil des nouveaux venus ;
- Recréer des espaces publics dans les villages, sur base de ce qui est en cours à Maffe et de ce qui a été réalisé à Miécrot (bancs publics) ;
- Faire connaître le matériel existant destiné aux festivités (tonnelles de la commune et du GAL) et poursuivre le support technique au montage avec l’aide des organisateurs ;
- Créer un conseil consultatif composé de membres des différents comités de la commune ;
- Mettre à disposition des associations, des gobelets réutilisables pour l’organisation de leurs événements.

D. Participation – information

- Favoriser l’usage du droit d’interpellation en invitant les citoyens à des réunions publiques ;
- Poursuivre la publication de l’ordre du jour et des procès-verbaux du Conseil Communal sur le site de la commune et les rétroactes et décisions dans le bulletin communal ;
- Développer des moments de rencontres et de consultations entre mandataires et citoyens ;
Ex : séances de consultation et d’échanges entre les citoyens et les élus, avant les séances du Conseil communal, pour échanger au sujet de l’actualité et de la vie de la commune
- Ouvrir l’accès à la culture pour chacun, favoriser la participation aux manifestations culturelles ;
- Poursuivre et développer l’interactivité du site internet communal ;
- Soutenir la création de différents groupes interactifs communaux sur les réseaux sociaux ;
- Utiliser les réseaux sociaux comme un moyen de communication et de dialogue avec le citoyen (ex : publication du conseil communal en streaming, ...) ;
- Assurer un contrôle démocratique et la transparence des décisions des instances communales et para-communales (intercommunales, etc.) ;
- Organiser des panels citoyens ;

- Créer un droit d'Initiative Citoyenne Communale. Ces initiatives permettent d'obtenir du Conseil communal qu'il délibère et vote sur un texte précis proposé par des citoyens.

13. UNE COMMUNE SPORTIVE

13.1. CONSTATS ET ENJEUX

L'activité sportive joue un rôle fondamental en matière de promotion de la santé, elle permet aussi es rencontres entre habitants et renforce ainsi le lien social au sein de nos villages. Lieu de rencontre, école de vie, apprentissage de la diversité, de la différence, de l'esprit d'équipe, de l'effort collectif, le sport a bien des vertus. Il revient aux pouvoirs publics et, en priorité aux communes, de rendre le sport accessible à tous et de permettre de l'exercer dans les meilleures conditions possibles.

Au cours de la législature 2012-2018, la rénovation des installations du club de football de Miécrot s'est concrétisée tandis que les deux autres clubs – Méan et Havelange – se sont vu accorder une aide exceptionnelle. En 2017, le Hall omnisports a fêté ses vingt ans. D'année en année, son taux d'occupation reste important (les plages horaires libres sont très rares), ce qui témoigne de l'attractivité d'un outil remarquablement entretenu.

La vie sportive repose presque exclusivement sur le travail des bénévoles dont l'investissement mérite d'être salué et soutenu.

13.2. PROPOSITIONS

- Promouvoir le sport comme facteur d'amélioration et de respect de la bonne santé ;
- Poursuivre la politique d'amélioration des infrastructures existantes ;
- Accompagner et soutenir le rapprochement entrepris entre les clubs de football – déjà de mise au niveau des jeunes – si ceux-ci souhaitent s'engager en ce sens ;
- Veiller à garder un équilibre entre sport plaisir et sport de compétition et développer un esprit « fair-play » ;
- Promouvoir l'accès de tous aux infrastructures sportives publiques (en salle et en plein air) ;
- Réaliser une plaquette reprenant l'ensemble de l'offre sportive qui sera distribuée à l'ensemble des citoyens ;
- Poursuivre l'aménagement sentiers, parcours pédestres et cyclistes pour tous les usagers non motorisés ;
- Développer des aménagements routiers pour faciliter et sécuriser la circulation des cycles, installer du mobilier urbain destiné à accueillir les cycles ;
- Poursuivre et amplifier la formation des écoliers à l'usage du cycle ;
- Étendre l'offre à toutes les tranches d'âge ;
- Développer l'accessibilité de la salle de fitness aux personnes plus âgées en proposant un accompagnement adapté ainsi qu'à des personnes devant suivre un programme de rééducation ;
- Promouvoir et soutenir des actions telles que « Je cours pour ma forme » ;

- Dégager une enveloppe budgétaire destinée à soutenir les clubs sur base d'appel à projets qui visent l'inclusion notamment de personnes à mobilité réduite.